

Il avait fui devant les policiers



Les faits se sont déroulés en centre-ville, entre la place Piquand et l'avenue Marx-Dormoy. ? - ILLUSTRATION CÉCILE CHAMPAGNAT

n'a jamais passé), le gramme dix-huit d'alcool dans le sang, le gramme soixante et onze de cocaïne dans sa poche, sauf une chose : « Je n'ai jamais foncé sur un policier. » Le substitut du procureur, Emmanuelle Carniello, corrige : « Je ne vous reproche pas d'avoir voulu tuer quelqu'un, mais d'avoir eu un comportement qui aurait pu mettre en danger la vie d'autrui. »

Sa fuite semble aussi liée à sa passagère. En fait, dans la voiture, se trouvait son ex-compagne avec laquelle la justice lui a interdit d'entrer en contact. Les deux avaient passé la soirée ensemble, jusqu'à une boîte de nuit dont ils se seraient fait refouler.

Un homme de trente-sept ans a été condamné à dix-huit mois ferme, hier, pour une série de délits routiers et des stupéfiants. Sévère, mais le casier judiciaire du prévenu a pesé lourd dans la décision du tribunal.

Plusieurs fois, les juges lui demandent de parler plus fort. « Ce n'est pas pour vous humilier, c'est pour qu'on vous entende », lui disent-ils, hier, à l'audience. « **Je n'ai jamais foncé sur un policier** »

À la barre, l'homme, trente-sept ans, a tendance à marmonner dans sa barbichette. Sa petite voix dénote avec son physique. Le prévenu est petit mais costaud. Une attitude qui s'explique par un « sentiment d'échec et des souffrances », développe son avocat, M e Jean-François Canis.

Car son client, Paolo José De Castro, a déjà dix-neuf mentions à son casier judiciaire, qui démarre en 1996. Hier, le tribunal correctionnel de Montluçon en a ajouté une vingtième : dix-huit mois de prison, avec maintien en détention, pour des faits qui remontent au 18 octobre dernier.

Le prévenu les « regrette ». Il est 4 h 45. La brigade anti-criminalité voit une voiture grise circulant à « vive allure » place Piquand, en direction la gare. « Les pneus crissent. On vous aurait vu franchir un feu rouge. » La bac sort le gyrophare. « En vain. » Retour vers le boulevard de Courtais, le prévenu fait une marche arrière et une course-poursuite s'engage. Une accélération plus tard, et il emprunte une terre-plein, avant de se faire coincer rue des Bernardines. S'ensuit une interpellation qui « n'est pas facile ».

Il n'a jamais eu le permis de conduire

Paolo José De Castro « regrette », reconnaît tout, l'absence de permis (qu'il